

Cet exposé nous autorise à poser clairement l'objectif affiché aujourd'hui par les professionnels de la lutte : ne plus avoir à traiter des feux d'une surface inacceptable. En même temps, il ne se limite pas à cela et préconise un certain nombre de voies pour parvenir à atteindre ce but : ici l'accent a été mis sur la recherche et la diffusion de la connaissance. Les recherches du CEREN destinées à faciliter la lutte et à épargner des vies humaines sont très importantes pour l'avenir mais se heurtent, elles aussi, à des problèmes de communication tels les réticences des instances publiques ou privées à diffuser les résultats de leurs propres recherches.

Par ailleurs, ce témoignage atteste de la volonté d'ouverture du monde des pompiers : personne ne doit avoir le monopole de l'incendie et de la gestion, il n'existe pas une seule doctrine mais plusieurs qui peuvent se rejoindre. La démarche de l'Entente interdépartementale va dans ce sens, elle se veut lieu de rencontre de tous les acteurs de la forêt méditerranéenne qui peut, à terme, devenir un outil de pression vis-à-vis des pouvoirs publics.

Allant plus loin, le groupe de travail a constaté que malgré l'aura dont bénéficient les pompiers, il existe un déficit de communication de ces intervenants vers les publics à deux niveaux : lors des sinistres où les populations ne savent que faire ni ce qui se passe ; de façon générale, sur les modalités d'intervention, les conduites à tenir et les moyens de prévention. Ici aussi les choses passeront d'autant mieux qu'elles seront préalablement expliquées.

Enfin, la problématique de la différenciation des émetteurs se pose aussi face à ceux qui interviennent autour de l'incendie. Forestiers et pompiers sont souvent confondus par les publics, les uns et les autres se doivent de décrire leurs actions, compétences et champs

d'intervention ; les pompiers ne s'occupent pas seulement de lutte mais aussi de prévention et rejoignent en ce domaine les autres acteurs qu'ils soient forestiers ou environnementalistes.

#### **- Le discours environnementaliste**

Nous avons souhaité examiner dans ce paragraphe le contenu des discours tenus par deux associations de défense de l'environnement, le Comité de liaison des associations pour l'environnement (C.L.A.P.E.) Languedoc-Roussillon et l'Union régionale Vie et Nature (U.R.V.N.) P.A.C.A. Constatant, par ailleurs, que ces associations étaient souvent considérées comme vecteurs de communication et donc

qu'il leur fallait centraliser puis diffuser les informations, nous avons recensé leur demande en ce domaine. Pour finir, sachant que les associations ont acquis un savoir faire qui peut les faire considérer comme des professionnels et qu'elles ont besoin de moyens financiers et de personnel qualifié pour fonctionner, il nous a semblé intéressant de pouvoir identifier davantage le rôle qu'elles entendent jouer auprès des institutions, du public ou des intervenants de la forêt méditerranéenne.

*Jean-Louis BOSC, CLAPE Languedoc-Roussillon : Le maître et l'usufruitier*

*Marie-Caroline VALLON, U.R.V.N. P.A.C.A. : Les messages liés à l'environnement*

## **Le maître et l'usufruitier**

*par Jean-Louis BOSC \**

**L**e message que les associations ont à faire passer sur la forêt méditerranéenne s'adresse moins aux citoyens qu'aux acteurs de sa gestion.

En cela, la question de la forêt ne se présente pas différemment des autres questions d'environnement.

Concernant la protection des lagunes littorales, il nous faut convaincre - ou contrer - ceux qui les urbanisent ; concernant le traitement des déchets, il nous faut convaincre - ou contrer - ceux qui encouragent leur production. Les actions de communication que nous menons en direction du public visent à sensibiliser celui-ci à la nécessité de se mobiliser pour la protection des lagunes littorales, pour la réduction des déchets et le recyclage. De façon à être plus nombreux à faire face à l'inertie des pouvoirs publics.

Le blocage, nous disent ces derniers, est chez les citoyens trop rétifs

encore aux préoccupations d'environnement et qu'il faut sensibiliser pour, dans le futur, pouvoir espérer une évolution. En attendant, tout n'est qu'utopie !

Or nous trouvons le public très souvent en avance sur la compréhension qu'on lui prête. Le blocage n'est pas chez ceux qu'on nous désigne, mais chez ceux qui tendent le doigt pour se justifier. Car il est avéré que c'est le marketing agressif des collectivités littorales qui suscite la demande de tourisme non durable ; que c'est le désintérêt des pouvoirs publics pour le recyclage qui condamne les opérations trop frileusement mises en place.

\* Comité de liaison des Associations pour l'environnement du Languedoc-Roussillon 16, rue Ferdinand Fabre 34000 Montpellier Tél 04 67 79 77 50

Ce qui est vrai dans ces deux domaines l'est aussi en matière de gestion de la forêt méditerranéenne.

Mon propos n'est pas de tendre à mon tour un doigt accusateur, mais d'essayer de comprendre les distorsions existant entre deux discours, celui des «aménageurs» (pour simplifier) de la forêt et celui de ses «protecteurs» (toujours pour simplifier), distorsions qui rendent le message des seconds si étrange parfois aux premiers. Ceci, alors que tous deux se revendiquent d'une gestion durable de la forêt.

Les protecteurs s'insurgent contre la multiplication des pistes DFCI qui bénéficient de budgets très supérieurs, par exemple, aux cultures pare-feu. La pénétration des forêts, les atteintes aux paysages sont-elles la conséquence du seul intérêt qu'auraient les aménageurs aux chantiers lourds ?

Le silence que rencontrent les propositions de créer un réseau de réserves forestières gérées de façon non commerciale ; le crédit excessif accordé par les pouvoirs publics (1) au critère «volume de bois mobilisable» ; l'insuffisance des études sur des indicateurs de biodiversité comme les invertébrés et la microfaune du sol (2), sont-ils seulement les conséquences de la primauté conférée aux considérations marchandes ?

Pourquoi appeler forêt une plantation monospécifique, et parfois clônée, de peuplier, de pin laricio ou de douglas, et dénier aux haies et aux ripisylves un intérêt au moins comparable ? Pourquoi ne voir que l'expansion de la forêt (1), quand les espaces boisés non forestiers, à forte valeur écologique et paysagère, sont en régression ?

Et pourquoi, quand une Commission régionale de la forêt et des produits

forestiers conclut sur la nécessité de compensations financières aux mesures de protection - le «sylvoenvironnemental» -, la source de ces compensations semble-t-elle si inaccessible ?

Il y a derrière ces deux discours difficilement conciliaires deux schémas culturels opposés.

Les massifs dûment marqués de pistes, rigoureusement gérés, mesurés, estimés sur pied, sont de l'espace naturel approprié par son maître. Des années d'études et de culture acquise sur le tas ont inculqué aux aménageurs l'idée que la nature leur était donnée et que l'acte gestionnaire était un acte créateur, fondamentalement interventionniste.

Une forêt où l'empreinte humaine est minimisée, dont les fonctions biologique, paysagère, hydrologique ne sont pas moins considérées que sa fonction de production et qui est gérée dans un souci de maintien de la biodiversité, est de l'espace naturel sage-ment entretenu par son usufruitier. Le protecteur emprunte la nature aux générations futures ; l'acte gestionnaire est pour lui un acte patrimonial.

L'aménageur commande à la nature, l'organise à partir d'une position extérieure à elle ; le protecteur s'affirme comme partie de la nature, seulement chargé de la maintenance d'un système dont il est responsable devant les générations futures.

Un exemple éclairera le parti-pris de l'aménageur.

Un incendie avait détruit durant l'été 1989 le couvert forestier des glaciis du château d'Opoul, site classé des Corbières. Il s'agit d'une forteresse médiévale très ruinée occupant le sommet d'un relief tabulaire dans une ambiance très minérale où, avant l'incendie, la forêt clairsemée de pins d'Alep tranchait à peine. Le projet de revégétalisation de l'ONF fut d'accompagner l'inévitable piste DFCI à créer d'un reboisement mélangé d'une dizaine d'essences dont des cèdres et des cyprès.

Confronté à un site historique remarquable, l'aménageur invente un

paysage non moins remarquable, quitte à ce que ce soit un paysage toscan dans les Corbières. Or la seule solution acceptable aurait dû procéder d'une attitude de respect devant le paysage donné et se borner à reconstituer un environnement végétal de pins d'Alep qui préservait le caractère minéral du site.

Les positions de l'aménageur et du protecteur sont des positions esthétiques. Le beau de l'aménageur est l'empreinte qu'il laisse dans la nature selon sa discipline.

Le beau de l'ingénieur SNCF est la ligne TGV qui traverse le Bois Royal dans le massif de la Gardiole, site classé du littoral héraultais. Les pressions n'ont certes pas manqué pour rejeter dans un espace naturel une ligne qui n'avait sa place qu'au dehors du site classé, plus près des zones agricoles et de l'urbanisation. Mais elles ont assurément rencontré un parti-pris favorable chez l'ingénieur pour lequel il ne faisait aucun doute que son empreinte créative avait sa place dans un site exceptionnel protégé.

Le message des protecteurs, principalement les associations, n'est pas reçu par les aménageurs parce qu'il n'est pas fondé sur les mêmes présupposés culturels. C'est de culture que doivent parler les stages de sensibilisation à la protection de la nature et des sites dans la fonction publique. Des stages où l'on se déprendra de cet interventionisme né dans les reconstructions d'après-guerre et qui s'auto-entretient anachroniquement, cinquante ans plus tard ; où l'on apprivoisera cette «peur de la nature» (3) qui nourrit de rassurantes interventions destructrices ; où l'on s'ouvrira à d'autres sensations, d'autres projets plus riches d'avenir collectif et de développement durable.

**J.-L.B.**

(1) Document de janvier 1995 sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts françaises.

(2) Les invertébrés constituent 70 % des espèces recensées dans la réserve naturelle de la Massane, dans les Pyrénées-Orientales.

(3) « La peur de la nature », François TERRASSON, éd. Sang de la Terre, 1993